



RCS : VIENNE

Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 00187

Numéro SIREN : 338 822 992

Nom ou dénomination : SOGIPA

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2017 sous le numéro de dépôt B2017/002258

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/002258**
n°de gestion : **1986B00187**
n°SIREN : **338 822 992 RCS Vienne**

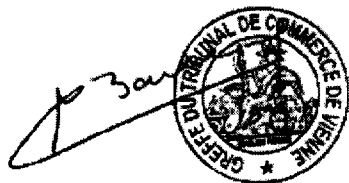
Le greffier du Tribunal de Commerce de Vienne certifie avoir procédé le 19/04/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SOGIPA - Société par actions simplifiée
chemin Les Tupinières Chevière Chemin de Saint Just 38200 Vienne -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



606411

2258

Désignation de l'entreprise : SAS SOGIPA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : Chemin de saint just chevri		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 3 3 8 8 2 2 9 9 2 0 0 0 1 6		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 30092016						
		N-1 30092015						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	50 000	50 000		
		Fonds commercial (1)	AF	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU				
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	37 501	424 959		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	217 410	263 948		
Autres titres immobilisés		BD	BE					
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières *		BH	BI					
TOTAL (II)		BJ	BK	729 870	37 501	692 369	776 408	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BC				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	112 200	112 200	374 400	
		Autres créances (3)	BZ	CA	331 456	82 225	249 231	349 091
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	3 857 658	3 857 658	3 458 534	
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI				
		TOTAL (III)	CJ	CK	4 301 314	82 225	4 219 089	4 182 024
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Comptes de régularisation	ECARTS	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	5 031 184	119 726	4 911 458	4 958 432
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	47 859	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

16

Désignation de l'entreprise SAS SOGIPA		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :100 000.....)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport. ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	4 298 084	4 162 736
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	213 788	335 349
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	4 621 872	4 608 084
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	238 557	244 687
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 968	4 793
	Dettes fiscales et sociales	DY	47 061	100 868
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	EB			
TO TAL (IV)	EC	289 586	350 347	
Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	4 911 458	4 958 432	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	289 586	350 347
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Désignation de l'entreprise : SAS SOGIPA						Néant ☐ *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	180 000	FH		FI	180 000		
		FJ	180 000	FK		FL	180 000		
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 004	5 000	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	185 004	185 000		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	5 402	4 794	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6 028	7 838	
	Salaires et traitements *					FY	65 674	66 000	
	Charges sociales (10)					FZ	25 074	25 146	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA		
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	82 225	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	3	3	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	184 407	103 781	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	598	81 219		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)			GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)			GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	199 930	199 930	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	117 060	122 015	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	316 990	321 945	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	37 501		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 992	5 590	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU	42 493	5 590		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	274 497	316 355		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	275 095	397 574		

10

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SOGIPA				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	61 307 62 225
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	501 994 506 945
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	288 207 171 596
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	213 788 335 349
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	5 000 5 000
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est survenu durant l'exercice clos le 30/09/2016.

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement particulier n'est survenu postérieurement à l'exercice clos le 30/09/2016.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SOGIPA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2016, dont le total est de 4 911 458 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 213 788 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2015 au 30/09/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/11/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2016 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stock

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2016
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	50 000					50 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 000					50 000
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	726 408		7 517		54 055	679 870
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	726 408		7 517		54 055	679 870
TOTAL		776 408		7 517		54 055	729 870

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

30/09/2016

Etat exprimé en euros		30/09/2016		Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
							Brute	Nette
A. Renseignements détaillés								
1. Filiales (Plus de 50 %)								
SAS RELTEX				200 000	875 768	99,97	228 110	228 110
SARL RELTEX HCMC				149 237	1 011 285	100,00	196 850	196 850
SAS SOPALIAM				75 000	(164 704)	60,00	37 501	37 501
2. Participations (10 à 50 %)								
1. Filiales (Plus de 50 %)				Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
SAS RELTEX				217 410		2 239 775	158 952	199 930
SARL RELTEX HCMC						346 429	33 170	
SAS SOPALIAM						70 978	(9 133)	
2. Participations (10 à 50 %)								

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/09/2016	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	217 410	47 859	169 551
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	112 200	112 200	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	917	917	
	Taxes sur la valeur ajoutée	1	1	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	329 524	329 524	
	Débiteurs divers	1 014	1 014	
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		661 066	491 515	169 551
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2016	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 968	3 968		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 740	9 740		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	36 412	36 412		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	908	908		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	238 557	238 557		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		289 586	289 586		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		238 557			

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

30/09/2016

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES

Du capital social début exercice

2 500,00

40,0000

100 000,00

Emises pendant l'exercice

0,0000

Remboursées pendant l'exercice

0,0000

Du capital social fin d'exercice

2 500,00

40,0000

100 000,00

168

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/09/2016

Total des Produits à recevoir		43 427
Autres créances		43 427
Banque - Intérêts courus à rec	43 427	

16

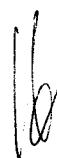
ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/09/2016

Total des Charges à payer		9 837
Emprunts et dettes financières divers <i>Associés - intérêts courus</i>	4 992	4 992
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>Fournisseurs - fact. non parve</i>	3 968	3 968
Dettes fiscales et sociales <i>Etat - autres charges à payer</i>	877	877

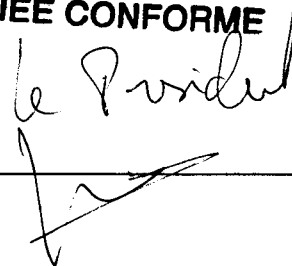


Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	30/09/2016	30/09/2015	%	%	30/09/2016	30/09/2015	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	1 550	1 500	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	1 550	1 500	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	1 550	1 500	100,00	100,00				

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Président


Jean-Philippe LESAQUE

Commissaire aux comptes
Expert-comptable

SOGIPA

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 €

Siège social : Chemin de Saint Just

Chevrière

38200 VIENNE

R.C.S. VIENNE : 338 822 922

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016

Jean-Philippe LESAQUE

Commissaire aux comptes
Expert-comptable

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2016, à savoir :

. Le contrôle des comptes annuels de votre société, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et qui recouvrent la période du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016.

. La justification de nos appréciations.

. Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des éléments significatifs des comptes annuels. Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces règles et méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe.

Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société concernant les estimations comptables.

Ces travaux n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause l'évaluation des postes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Grenoble,
Le 13 mars 2017



Jean Philippe LESAQUE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
de Grenoble

SOGIPA
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : Chevrière, Chemin de Saint Just, 38200 VIENNE
338 822 992 RCS VIENNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 MARS 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Septembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 Septembre 2016 s'élevant à 213 787,62 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	213 787,62 euros
A titre de dividendes	200 000,00 euros
Soit 80 euros par action	
Le solde	13 787,62 euros

En totalité au compte "autres réserves".

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 Septembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 %, s'élève à 200.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 30 Septembre 2015 : 200.000 euros, soit 80 euros par titre, dividendes éligibles en totalité à l'abattement de 40 %.
- Exercice clos le 30 Septembre 2014 : 200.000 euros, soit 80 euros par titre, dividendes éligibles en totalité à l'abattement de 40 %.
- Exercice clos le 30 Septembre 2013 : 200.000 euros, soit 80 euros par titre, dividendes éligibles en totalité à l'abattement de 40 %.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 Mars 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Patrick GIROUD

